

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
----------------------	----------------------	---	--	--

**CRITERES OBLIGATOIRES :
SECTION 1 : Généralités**

1.0 Contenu de la section

1.0.1	Cloisons, surfaces de travail, piètements et supports, caissons mobiles avec siège, tours de rangement, surface lattée et accessoires montés sur cloisons	___ OUI ___ NON		
-------	---	-----------------	--	--

1.1 Exigences d'essai

1.1.1	Le produit du fabricant doit être conforme aux exigences de la norme <i>CAN/CGSB-44.229-2002, Cloisons interraccordables et composants soutenus</i> , sauf les éléments de rangement (c.-à-d. les caissons) qui doivent respecter la norme <i>ANSI/BIFMA X5.9-2004</i> . De plus, les cloisons et les composants soutenus doivent satisfaire aux autres exigences techniques décrites dans le présent document. Soumettre le numéro de contrat de l'OCPN pour les produits indiqués dans la liste de l'offre à commandes principale et nationale plutôt que dans la norme <i>CAN/CGSB-44.229-2002</i> . Pour les produits qui ne figurent pas dans la liste de l'OCPN, soumettre les résultats des essais démontrant la conformité aux normes <i>CAN/CGSB-44.229-2002 et ANSI/BIFMA X5.9-2004</i> .	___ OUI ___ NON		
1.1.2	Les essais additionnels réalisés pour les caissons mobiles avec siège doivent respecter les exigences du <i>California Technical Bulletin 117, Test Procedures and Apparatus for Testing the Flame Retardance of Resilient Filling Materials Used in Upholstered Furniture</i> . En ce qui concerne les produits qui ne se trouvent pas dans la liste de l'OCPN, soumettre les résultats des essais démontrant la conformité au <i>California Technical Bulletin 117</i> .	___ OUI ___ NON		
1.1.3	Les cloisons (c.-à-d. l'ensemble de la cloison, y compris l'âme, les adhésifs, le tissu, le cadre, les canalisations de câbles et les pièces de raccordement) doivent satisfaire aux exigences relatives à l'indice de propagation de la flamme et à l'indice de pouvoir fumigène du Code national du bâtiment du Canada lorsqu'elles sont mises à l'essai conformément à la norme <i>CAN/ULC-S102-07</i> . En ce qui concerne les produits qui ne se trouvent pas dans la liste de l'OCPN, soumettre les résultats des essais démontrant la conformité à la norme <i>CAN/ULC-S102-07</i> .	___ OUI ___ NON		
1.1.4	En plus des exigences obligatoires en matière d'étiquetage de la norme <i>CAN/CGSB-44.227</i> , la date de fabrication doit être indiquée sur tous les principaux composants (p. ex. les cloisons, les surfaces de travail, les éléments de rangement supérieurs, les caissons de rangement, etc.) à un endroit discret.	___ OUI ___ NON		
1.1.5	Toutes les surfaces de travail soutenues et les articles de mobilier autostables doivent être conformes aux exigences de la norme <i>CAN/CGSB-44.227-2000, Mobilier et composants autostables de bureau</i> . En ce qui concerne les produits qui ne se trouvent pas dans la liste de l'OCPN, soumettre les résultats des essais démontrant la conformité à la norme <i>CAN/CGSB-44.227-2000</i> .	___ OUI ___ NON		
1.1.6	Les systèmes électriques doivent être conformes aux exigences de la norme <i>CAN/CSA-C22.2, n° 203-M91 (R2005), Câblage modulaire pour ameublement de bureau</i> .	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
1.1.7	Tous les composants électriques doivent être homologués UL et ULC et satisfaire aux exigences applicables du National Electrical Code (NEC) et du Code canadien de l'électricité (CCE).	___ OUI ___ NON		
1.1.8	Le produit du fabricant doit être conforme aux exigences de la norme CAN/CGSB-44.227-2000, <i>Mobilier et composants autostables de bureau</i> . Soumettre le numéro de contrat de l'OCPN pour les produits indiqués dans la liste de l'offre à commandes principale et nationale plutôt que dans la norme CAN/CGSB-44.227-2000. Pour les produits qui ne figurent pas dans la liste de l'OCPN, soumettre les résultats des essais démontrant la conformité à la norme CAN/CGSB-44.227-2000.	___ OUI ___ NON		
1.2 Exigences générales				
1.2.1	Le soumissionnaire doit avoir un représentant local à Winnipeg, au Manitoba (Canada), pour offrir un service et un soutien après l'installation.	___ OUI ___ NON		
1.2.2	Le soumissionnaire doit avoir une équipe d'installation locale.	___ OUI ___ NON		
1.2.3	Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le marchand et le fabricant décrivant la relation entre les deux parties.	___ OUI ___ NON		
1.2.4	Le soumissionnaire doit fournir des documents démontrant que l'entente concernant la relation entre le marchand et le fabricant est révisée chaque année.	___ OUI ___ NON		
1.2.5	Le soumissionnaire doit fournir des documents démontrant que l'entente concernant la relation entre le marchand et le fabricant existe depuis au moins deux (2) ans.	___ OUI ___ NON		
1.2.6	Le soumissionnaire qui effectue les travaux doit fournir des documents démontrant que le marchand est spécialisé dans la fourniture et l'installation de ces produits et qu'il a une expérience attestée en la matière d'au moins cinq (5) ans.	___ OUI ___ NON		
1.2.7	Une supervision doit être exercée par le personnel certifié du fabricant (c.-à-d. une personne employée directement par le fabricant). Fournir le nom du superviseur au moment de la clôture de l'appel d'offres.	___ OUI ___ NON		
1.2.8	Le personnel du soumissionnaire retenu chargé de l'installation qui se trouve sur les lieux doit être supervisé par au moins un chef d'équipe accrédité par le fabricant. Le soumissionnaire doit fournir un document prouvant que cette accréditation est examinée et mise à jour sur une base régulière ne dépassant pas trois (3) ans.	___ OUI ___ NON		
1.2.9	Le produit fourni doit être couvert par une politique et une garantie de non-obsolésence. La politique de non-obsolésence du fournisseur doit être soumise au moment de la clôture de l'appel d'offres et doit être conforme aux dispositions de l'article 1.2.3.	___ OUI ___ NON		
1.2.10	Tous les matériaux stratifiés doivent être offerts, pour achat ultérieur, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date d'attribution de l'offre à commandes et les tissus, pendant une période de trois (3) ans suivant la date d'attribution de l'offre à commandes.	___ OUI ___ NON		
1.2.11	Tous les produits standards fournis doivent être offerts, pour achat ultérieur, dans un délai de six (6) à huit (8) semaines selon un calendrier de production et de livraison conforme aux normes de l'industrie.	___ OUI ___ NON	S.O.	

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
1.2.12	Tous les composants électriques, les raccords et le piétement doivent être offerts, pour achat ultérieur, dans les deux (2) semaines suivant la date de la demande auprès du fournisseur.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.2.13	Toute la quincaillerie nécessaire pour assurer une installation adéquate doit être fournie. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les mécanismes de raccordement intercloisons, les garnitures d'extrémité des cloisons, les moulures de dessus et d'extrémité, les moulures d'angle, les faisceaux de câbles électriques, les supports en porte-à-faux, les supports, les appareils d'éclairage localisé, les colonnettes techniques, etc.	___ OUI ___ NON		
1.3 Livraison et installation				
1.3.1	Le fabricant doit remettre un calendrier de production détaillant les délais de traitement au plus tard une (1) semaine suivant l'attribution du contrat.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.2	Dès l'attribution du contrat et avant l'installation, le soumissionnaire retenu doit confirmer les dimensions des lieux pour s'assurer que tout le mobilier pourra y être installé.	___ OUI ___ NON		
1.3.3	Au total, 50 postes de travail pourront être installés sur une période de cinq (5) semaines (du 15 août au 15 septembre).	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.4	Les 50 postes de travail doivent être installés au 5 ^e étage de l'édifice situé au 111, av. Lombard, à Winnipeg, au Manitoba (Canada). Les cloisons doivent être installées en laissant les extrémités de dessus et les canalisations de câbles ouvertes pour permettre aux gens de métier du propriétaire de brancher et d'installer les câbles pour les systèmes de réseau et de communication. L'installation du reste des cloisons, des surfaces de travail, des éléments de rangement et des accessoires devra avoir lieu après l'installation des systèmes de réseau et de communication. Le soumissionnaire retenu doit coordonner les dates d'installation avec le propriétaire et TPSGC. La zone de rassemblement pour l'installation doit être déterminée, sur les lieux, par le marchand retenu; il peut s'agir d'une roulotte ou de toute autre installation acceptable pour le propriétaire.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.5	La procédure d'installation des cloisons doit permettre de mettre la série de cloisons de niveau.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.6	Les surfaces de travail doivent être installées à la même hauteur, soit à 737 mm ± 257 mm (29,0 po ± 1,0 po), sauf indication contraire du représentant de TPSGC.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.7	Toutes les unités de rangement autostables doivent être installées et ajustées pour les mettre de niveau.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.8	Le fournisseur doit aviser le représentant de TPSGC lorsque l'installation est terminée.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.9	Le représentant de TPSGC organisera la première inspection sommaire avec le fournisseur.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.10	Une inspection sommaire aura lieu trois (3) jours ouvrables suivant l'installation des cloisons, et une autre est prévue une fois que tous les composants auront été installés.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.11	Le représentant de TPSGC, en consultation avec le fournisseur, préparera une liste des lacunes indiquant tous les problèmes décelés à chaque poste de travail.	___ OUI ___ NON	S.O.	

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
1.3.12	Le représentant de TPSGC doit remettre au fournisseur la liste des lacunes.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.13	Le fournisseur devra corriger toutes les lacunes mineures et faire tous les ajustements ne nécessitant pas de nouvelles pièces dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la réception de la liste de lacunes.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.14	Pour tous les problèmes non corrigés figurant sur la liste des lacunes, y compris le remplacement de pièces, le fournisseur doit soumettre un plan d'action indiquant les dates de livraison des composants et les dates d'achèvement des travaux en suspens.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.15	Une fois qu'il a corrigé les lacunes et qu'il a fait les ajustements nécessaires, le fournisseur doit en aviser le représentant de TPSGC. Le propriétaire doit ensuite remettre à l'autorité contractante une approbation finale, qui signifie que le contrat est terminé.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.3.16	Le soumissionnaire retenu doit pouvoir convertir les plans d'étage du mobilier fournis à TPSGC en plans spécifiques, propres aux produits proposés, avec le logiciel AutoCad, version 2008 ou plus récente. Les plans fournis au propriétaire doivent respecter tous les codes du bâtiment et de prévention d'incendie conformément aux dessins originaux de TPSGC. Les dessins propres aux produits devront consister en des plans d'étage détaillés et contenir des codes pour l'installation, les commandes et l'inventaire. Le soumissionnaire retenu devra mettre à jour et conserver les plans détaillés en fichiers CAO pour toute la durée du projet et devra soumettre ces fichiers CAO au propriétaire sur un CD, un DVD ou une clé USB à la fin du projet. Les mesures indiquées sur les dessins doivent être en unités métriques.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.4 Nettoyage				
1.5.1	Après l'installation, tous les produits doivent être propres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.5.2	Le fournisseur est responsable de la gestion des déchets et du recyclage découlant de l'installation des produits. Il est interdit d'utiliser les installations de déchets et de recyclage du propriétaire.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.5 Garanties				
1.5.1	Les fabricants doivent fournir, avec le produit, une garantie minimale de dix (10) ans pour les pièces et la main-d'œuvre. Les tissus, les composants réglables par l'utilisateur et les composants électriques doivent être couverts par une garantie minimale de cinq (5) ans. Soumettre la déclaration de garantie écrite du fabricant.	___ OUI ___ NON		
1.5.2	Les services sur place doivent être fournis dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la date de la demande.	___ OUI ___ NON	S.O.	
1.6 Services				
1.6.1	Fournir les documents démontrant qu'un programme de livraison rapide et de livraison d'urgence dans un délai de sept (7) jours est en place pour une vaste gamme de produits.	___ OUI ___ NON		
1.7 Documents à soumettre				

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
1.7.1	Les essais de rendement doivent être valides au moment de la présentation de la soumission.	___ OUI ___ NON		
1.7.2	Soumettre trois copies des documents descriptifs du produit, du guide sur l'application et de la liste des prix pour le mobilier, avec des onglets étiquetés indiquant les renvois.	___ OUI ___ NON		
1.7.3	Soumettre les fiches signalétiques du SIMDUT conformément aux normes en matière de santé et de travail de Service Canada.	___ OUI ___ NON		
1.7.4	Soumettre les instructions détaillées pour la réparation et/ou le remplacement de pièces de mobilier usées.	___ OUI ___ NON		
CRITERES OBLIGATOIRES : SECTION 2 : Cloisons				
2.1 Norme de construction des cloisons				
2.1.1	Les supports des cloisons doivent faire partie intégrante du système. Il incombe au fournisseur de s'assurer que la série de cloisons interraccordées est stable.	___ OUI ___ NON		
2.1.2	Les dimensions des cloisons, des raccords et de la quincaillerie nécessaire installés ne doivent pas dépasser les dimensions indiquées sur les plans d'aménagement des postes de travail.	___ OUI ___ NON		
2.1.3	Toutes les cloisons, avec ou sans alimentation électrique, doivent être disponibles dans les hauteurs et les largeurs spécifiées.	___ OUI ___ NON		
2.1.4	Les cloisons doivent être indépendantes l'une de l'autre (c.-à-d. qu'on peut enlever une cloison, au centre par exemple, sans avoir à retirer les autres cloisons).	___ OUI ___ NON		
2.1.5	Toutes les cloisons doivent pouvoir être modifiées sur place pour ajouter, enlever ou remplacer des éléments empilables des cloisons et des ancrages métalliques, éventuellement, sans avoir à démonter l'ensemble du poste de travail.	___ OUI ___ NON		
2.1.6	Toutes les cloisons avec et sans alimentation électrique et avec ou sans câble d'une hauteur donnée (c.-à-d. 54 po) doivent avoir la même hauteur.	___ OUI ___ NON		
2.1.7	Toutes les cloisons sans alimentation électrique doivent pouvoir être montées hors module sans endommager le fini de la surface des cloisons.	___ OUI ___ NON		
2.3 Dimensions				
2.3.1	Les cloisons et les éléments empilables doivent être offerts dans les largeurs nominales suivantes : 24 po, 30 po, 36 po, 42 po et 48 po.	___ OUI ___ NON		
2.3.2	Les cloisons doivent être constituées d'une combinaison de cloisons permettant d'atteindre une hauteur de base d'au plus 54 po et d'au moins 50 po pouvant accepter au moins un élément empilable porteur, de façon à obtenir une hauteur combinée de 66 po (± 2 po).	___ OUI ___ NON		
2.3.3	Les cloisons doivent également permettre d'installer une surface de transaction d'une hauteur de 42 po (± 3 po).	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
2.3.4	Les cloisons doivent avoir une épaisseur minimale de 2,5 po (+ 1/2 po), conformément aux indications des dessins. Si les cloisons ont une épaisseur supérieure à 2,5 po, le fabricant devra confirmer les dimensions du site pour vérifier et ajuster les dimensions des cloisons selon les indications des plans de sorte que les cloisons puissent être installées à l'intérieur des quadrillages avant de passer une commande.	___ OUI ___ NON		
2.4 Raccords				
2.4.1	Les cloisons raccordées doivent former un joint continu offrant une isolation visuelle et acoustique au haut et au bas.	___ OUI ___ NON		
2.4.2	L'épaisseur du joint formé par le raccordement des cloisons doit être d'au plus 1/4 po à 180 degrés pour un assemblage en « I » et d'au plus 1/4 po plus l'épaisseur de la cloison à 90 degrés pour des assemblages en « L », en « T », en « U » ou en « X ».	___ OUI ___ NON		
2.4.3	Toutes les cloisons doivent être porteuses, c'est-à-dire capable de supporter des éléments soutenus comme des surfaces de travail et des éléments de rangement réglables en hauteur, par intervalle maximum de 38,1 mm (1,5 po) sur toute la hauteur de la cloison.	___ OUI ___ NON		
2.4.4	Le système de cloisons doit permettre de raccorder des cloisons de même hauteur ou de hauteurs différentes à 90 degrés et à 180 degrés dans des configurations en « I », en « L », en « T », en « U » ou en « X ».	___ OUI ___ NON		
2.5 Alignement des cloisons				
2.5.1	Les cloisons doivent être dotées d'un dispositif d'alignement vertical intrinsèque permettant de vérifier que la hauteur de toutes les cloisons est uniforme.	___ OUI ___ NON		
2.6 Patins de mise à niveau				
2.6.1	Toutes les cloisons doivent être munies de patins de mise de niveau permettant un réglage vertical minimal de 25 mm (1 po).	___ OUI ___ NON		
2.6.2	Toutes les cloisons doivent permettre un accès facile aux patins de mise de niveau.	___ OUI ___ NON	S.O.	
2.6.3	Les patins doivent être réglables à partir de la série de cloisons.	___ OUI ___ NON	S.O.	
2.7 Finis : Garniture de cloisons				
2.7.1	La couleur de la garniture doit être assortie à la couleur du composant.	___ OUI ___ NON		
2.7.2	Toutes les extrémités de cloison visibles des raccordements en « L », en « U » et en « T » doivent être recouvertes d'une pièce de remplissage compatible.	___ OUI ___ NON		
2.7.3	Les cloisons fournies ne doivent pas comporter d'angles, d'intersections ou d'extrémités non finis.	___ OUI ___ NON		
2.7.4	Le système doit comprendre les moulures de dessus, les moulures d'extrémité, les moulures d'extrémité à hauteur variable ainsi que les moulures d'angles qui peuvent être fixées aux cloisons sans attaches visibles de façon à obtenir un ensemble esthétique d'aspect uniforme.	___ OUI ___ NON		
2.7.5	Toutes les garnitures des moulures de dessus, des moulures d'extrémités, des moulures d'extrémité à hauteur variable et des moulures d'angle doivent être en métal.	___ OUI ___ NON		
2.8 Finis : Panneaux amovibles				
2.8.1	Tous les cadres des panneaux amovibles doivent être en métal.	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
2.8.2	Les possibilités pour les panneaux amovibles sont les suivantes : tissu, verre, lattes métalliques, métal perforé, métal embossé et tableau blanc.	___ OUI ___ NON		
2.8.3	À moins d'indication contraire, tous les panneaux amovibles en tissu doivent être insonorisants et punaisables.	___ OUI ___ NON		
2.8.4	À moins d'indication contraire dans les dessins, les cloisons doivent offrir des surfaces en tissu punaisables à une hauteur égale à celle du bureau, soit à 29 po ou à une hauteur supérieure à 34 po (± 3 po), des deux côtés des cloisons.	___ OUI ___ NON		
2.8.5	Toutes les cloisons doivent comporter des panneaux métalliques à une hauteur inférieure à la hauteur du bureau, soit à 29 po ou à une hauteur inférieure à 34 po (± 3 po).	___ OUI ___ NON		
2.8.6	Tous les panneaux des cloisons doivent être remplaçables sur place.	___ OUI ___ NON		
2.8.7	La disponibilité du tissu choisi doit être garantie pendant au moins trois (3) ans à partir de la date d'attribution du projet.	___ OUI ___ NON		
2.8.8	Le soumissionnaire doit soumettre au moins trois (3) échantillons de tissu, chacun d'un motif différent et dans une gamme complète de couleurs provenant de son catalogue publié, accompagnés des spécifications complètes.	___ OUI ___ NON		
2.8.9	La qualité du tissu des cloisons doit être d'au moins un niveau supérieur au niveau de qualité le plus bas du fabricant, comme il est indiqué dans son catalogue publié.	___ OUI ___ NON		
2.8.10	Les tissus doivent contenir des matières recyclées.	___ OUI ___ NON		
2.8.11	Toutes les lignes apparentes verticales et horizontales doivent être uniformes d'une cloison à l'autre.	___ OUI ___ NON		

CRITERES OBLIGATOIRES :

SECTION 3 : Cloisons - alimentation électrique et communication

3.1 Critères généraux

3.1.1	Les canalisations dans les cloisons avec ou sans alimentation électrique doivent pouvoir loger au moins sept (7) fils de calibre 12 (AWG) (système à trois circuits avec trois neutres distincts et un conducteur de mise à la masse commun) passés dans un faisceau de câbles. Tous les composants, raccords et connecteurs doivent être homologués CSA.	___ OUI ___ NON		
3.1.2	Les cloisons de chaque îlot de postes de travail classique doivent permettre d'installer : Dix-huit (18) câbles de catégorie 6a (un (1) câble de transmission de voix et deux (2) câbles de transmission de données par poste de travail), ou 18 câbles à fibres optiques	___ OUI ___ NON		
	Trois (3) circuits distincts - chacun avec un neutre distinct. Un conducteur de mise à la masse pour les trois (3) circuits.	___ OUI ___ NON		
3.1.3	Chaque poste de travail doit comporter les prises suivantes :	___ OUI ___ NON		
	Trois (3) prises de courant doubles. Voir la légende du mobilier et le plan (où figurent des remarques) pour connaître l'emplacement des prises sur les cloisons. Deux (2) prises de données et une prise vocale à la base de la cloison ou trois (3) prises pour câbles à fibres optiques à la base de la cloison.			
3.1.4	Les cloisons sans alimentation électrique doivent pouvoir être converties sur place en cloisons avec alimentation électrique sans qu'il soit nécessaire de démonter le poste de travail et sans frais supplémentaires pour le propriétaire, à l'exception des composants électriques requis.	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
3.1.5	Les crochets internes pour l'acheminement des câbles à l'intérieur des cloisons doivent être installés à tous les 150 à 200 mm (6 à 8 po) et centrés horizontalement à de multiples endroits sur toute la hauteur des cloisons.	___ OUI ___ NON		
3.2 Colonnes d'alimentation				
3.2.1	Les colonnes d'alimentation doivent être conçues pour un plafond de 2438 mm (8 pi) de hauteur. La hauteur du plafond pourrait varier de +100 mm (+6 po) à - 30 mm (-2 po), sur toute la superficie de l'étage (90 % de risque de variation).	___ OUI ___ NON		
3.2.2	Les colonnes d'alimentation doivent pouvoir être ouvertes sur un côté, de manière à y installer les fils et les câbles.	___ OUI ___ NON		
3.2.3	Les colonnes d'alimentation doivent faire partie intégrante du système de cloisons. Une colonne d'alimentation doit pouvoir être installée à n'importe quel endroit sur la longueur d'une cloison ou à au moins 6 po de son extrémité.	___ OUI ___ NON		
3.2.4	Les colonnes d'alimentation doivent comporter une séparation métallique intégrale entre les canalisations des câbles d'alimentation et de communication.	___ OUI ___ NON		
3.2.5	Chaque colonne d'alimentation doit pouvoir loger les câbles d'alimentation ainsi que les 18 câbles de catégorie 6A ou les 18 câbles à fibres optiques, soit au plus 40 % de sa capacité.	___ OUI ___ NON		
3.2.6	Le fini à l'intérieur et sur le dessus des colonnes d'alimentation doit être lisse pour éviter d'endommager les fils et les câbles.	___ OUI ___ NON		
3.2.7	Une colonne d'alimentation doit être installée pour un maximum de six (6) postes de travail.	___ OUI ___ NON		
3.3 Composants électriques				
3.3.1	Les cloisons doivent permettre l'installation d'au moins deux prises doubles sur chaque face des postes de travail dos à dos. Voir la description en 3.1.3.	___ OUI ___ NON		
3.3.2	Tous les connecteurs doivent respecter le code des couleurs conformément aux normes CSA.	___ OUI ___ NON		
3.3.3	Chaque circuit doit être identifié et étiqueté sur l'extérieur de la prise.	___ OUI ___ NON		
3.3.4	Les composants de l'alimentation électrique doivent être modulaires, sans main déterminée, et permettre d'assurer une alimentation aux endroits requis sans qu'il soit	___ OUI ___ NON		
3.3.5	Les composants de l'alimentation électrique et des données doivent pouvoir être déplacés, à des emplacements fonctionnels, à au moins trois endroits sur des cloisons de même largeur, soit : - sous le poste de travail; - à la hauteur du poste de travail;	___ OUI ___ NON		
3.4 Canalisations				
3.4.1	Toutes les cloisons avec ou sans alimentation électrique doivent être dotées d'une canalisation permettant de loger au moins sept (7) fils de calibre 12 (AWG) (système à trois circuits avec trois neutres distincts et un conducteur de mise à la masse commun) et d'une autre canalisation permettant de loger au moins dix-huit (18) câbles de données et de télécommunications de catégorie 6A ou dix-huit (18) câbles à fibres optiques, soit au plus 40 % de sa capacité. Le diamètre minimal d'un câble est de 0,30 po avec une superficie de la section transversale de 0,071 po ² . Des échantillons de canalisations et/ou des dessins d'atelier à l'échelle et annotés expliquant en détail le système de canalisations doivent être fournis avec la soumission pour s'assurer de leur conformité.	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
3.4.2	Les canalisations doivent être dotées de points d'accès pour recevoir les prises électriques et les prises de données et de voix dos à dos, selon les besoins.	___ OUI ___ NON		
3.4.3	Les couvercles des points d'accès aux canalisations doivent pouvoir être ouverts sans l'utilisation d'outils spéciaux, ils doivent bien se refermer, sans aucun espace, et doivent pouvoir être utilisés de nouveau si la prise est déplacée ou enlevée.	___ OUI ___ NON		
3.4.4	Tous les points d'accès défonçables inutilisés, qui sont visibles dans des conditions normales d'utilisation ou d'installation, doivent pouvoir être recouverts afin d'empêcher qu'il y ait des trous inesthétiques.	___ OUI ___ NON		
3.5 Système vertical d'acheminement des câbles				
3.5.1	Le système vertical externe d'acheminement des câbles doit pouvoir recevoir les câbles des prises ainsi que les câbles électriques et les câbles de communication.	___ OUI ___ NON		
3.5.2	Chaque poste de travail doit être doté d'un système vertical externe d'acheminement des câbles permettant de dissimuler les câbles partant des prises électriques situées à la base jusqu'à la hauteur du bureau.	___ OUI ___ NON		
3.5.3	Le fini et la couleur du système vertical d'acheminement des câbles doivent être compatibles avec le fini et la couleur du mobilier du fabricant.	___ OUI ___ NON		
3.6 Système horizontal d'acheminement des câbles				
3.6.1	Chaque poste de travail doit être doté d'un système horizontal externe d'acheminement des câbles (p. ex. un chemin de câbles permettant d'y passer les cordons de raccordement et d'alimentation entre le bureau et le plancher).	___ OUI ___ NON		
3.6.2	Pour assurer la sécurité, il ne doit y avoir AUCUN câble de transmission de voix et de données exposé accessible aux utilisateurs durant l'utilisation normale. Les câbles de transmission de voix et de données NE doivent PAS être visibles. Seules les prises de ces câbles peuvent être visibles et accessibles aux utilisateurs à la base des cloisons. Les câbles de transmission de voix et de données doivent être dissimulés à l'intérieur de canalisations et des prises fixes doivent être installées à l'intérieur des cloisons.	___ OUI ___ NON		
3.7 Câblage de communication				
3.7.1	Un chemin de câbles métallique horizontal situé sur le dessus des cloisons doit loger les câbles de communication.	___ OUI ___ NON		
3.7.2	Chaque cloison doit recevoir au moins 18 câbles de catégorie 6A ou 18 câbles à fibres optiques, soit au plus 40 % de la capacité de la cavité de la cloison.	___ OUI ___ NON		
3.7.3	Chaque cloison doit pouvoir recevoir des panneaux de distribution des câbles universels pour une zone. L'intérieur des cavités des cloisons doit être assez grand pour loger un système de distribution d'une zone non spécifique et il doit être possible d'y accéder sans enlever l'habillage de la cloison.	___ OUI ___ NON		
3.7.4	Tous les câbles verticaux doivent être dissimulés par des couvercles et intégrés le long des supports verticaux des cloisons.	___ OUI ___ NON		
3.7.5	Des garnitures de couvercles des prises de voix et de données doivent être fournies par le fabricant; elles doivent être adaptées aux trois (3) points de terminaison des câbles de catégorie 6A ou aux trois (3) points de terminaison des câbles à fibres optiques.	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
3.7.6	Toutes les cloisons doivent pouvoir s'adapter aux modules de voix et de données standards de l'industrie et accepter des prises voix et données dos à dos, selon les besoins. La prise modulaire standard de voix et de données utilisée est la prise RJ45. Pour connaître les emplacements de ces prises, consulter les dessins ci-joints. La prise standard pour les câbles à fibres optiques est du type Duplex SC.	___ OUI ___ NON		
3.7.7	Les prises de voix et de données doivent être interchangeables le long des canalisations.	___ OUI ___ NON		
3.8 Fibres optiques				
3.8.1	L'emplacement prévu pour le chemin de câbles à l'intérieur de la cloison doit respecter les recommandations du fabricant pour ce qui est du rayon de pliage minimum pour les câbles à fibres optiques.	___ OUI ___ NON		
CRITÈRES OBLIGATOIRES : SECTION 4 : Composants - surfaces de travail				
4.1 Matériau et construction				
4.1.1	Les arêtes des surfaces de travail doivent être en PVC. Des arêtes en plastique stratifié ne	___ OUI ___ NON		
4.1.2	Le fini de toutes les surfaces de travail doit être un plastique stratifié haute pression. Le soumissionnaire doit soumettre des documents visuels permettant de démontrer la conformité (p. ex. brochures ou échantillons de plastique stratifié).	___ OUI ___ NON		
4.1.3	Les finis de toutes les moulures des composants soutenus doivent être assortis au fini de la moulure choisie pour les cloisons.	___ OUI ___ NON		
4.1.4	Toutes les surfaces de travail soutenues par des cloisons doivent pouvoir être utilisées hors module.	___ OUI ___ NON		
4.2 Types et dimensions				
4.2.1	Les surfaces de travail rectangulaires doivent être offertes en profondeurs nominales de 24 po et de 30 po et en largeurs nominales de 30 po, 36 po, 42 po, 48 po, 60 po et 72 po.	___ OUI ___ NON		
4.3 Soutien des surfaces de travail				
4.3.1	Les surfaces de travail doivent être soutenues ou soutenues et appuyées sur un piétement réglable permettant de régler la hauteur de la surface de travail entre 26 et 32 po au minimum.	___ OUI ___ NON		
4.4 Surfaces entaillées et espace continu				
4.4.1	La surface entaillée ou l'espace continu entre la surface de travail et la cloison derrière le poste de travail doit être standard. Les surfaces entaillées ou l'espace continu entre la surface de travail et la cloison doivent permettre le passage de tous les formats de fiches d'ordinateur et de matériel de bureau.	___ OUI ___ NON		
CRITÈRES OBLIGATOIRES : SECTION 5 : Composants - caissons mobiles et armoires de rangement à fonctions multiples				
5.1 Critères généraux				
5.1.1	Les caissons mobiles, les bibliothèques et les armoires de rangement à fonctions multiples doivent être en métal.	___ OUI ___ NON		
5.1.2	Le dessus et les quatre côtés des caissons mobiles, des bibliothèques et des armoires de rangement à fonctions multiples doivent être finis.	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
5.1.3	Le caisson mobile doit avoir une largeur nominale de 15 po et une profondeur nominale de 24 po.	___ OUI ___ NON		
5.1.4	La couleur et le fini doivent être assortis aux composants du mobilier.	___ OUI ___ NON		
5.1.5	Les caissons mobiles doivent être équipés de roulettes à moquette.	___ OUI ___ NON		
5.1.6	Les caissons mobiles doivent être équipés de deux (2) roulettes (avant-arrière) pivotantes verrouillables et de deux (2) roulettes (avant-arrière) non pivotantes.	___ OUI ___ NON		
5.1.7	Les supports pour étagères et les étagères des armoires de rangement à fonctions multiples doivent tous être en métal. Les étagères doivent être réglables par intervalles de 50 mm (2 po) au maximum sur toute la hauteur du compartiment de rangement.	___ OUI ___ NON		
5.1.8	Tous les tiroirs de rangement et les portes doivent pouvoir être ouverts et fermés avec un	___ OUI ___ NON		
5.2 Types et dimensions				
5.2.1	Le fabricant doit fournir une (1) configuration de tiroir pour le caisson mobile : - Type ordinaire/classeur : combinaison de tiroirs ordinaires et de tiroirs classeurs verrouillables avec un plumier, des séparateurs et tout le nécessaire pour y loger des dossiers suspendus, avec siège rembourré sur le dessus du caisson pouvant s'insérer sous une surface de travail d'une profondeur nominale de 24 po.	___ OUI ___ NON		
5.2.2	Les armoires de rangement à fonctions multiples doivent être autostables et avoir les dimensions suivantes : 24 po (± 1 po) de largeur x 24 po (± 1 po) de profondeur x 54 po maximum et 51 po minimum de hauteur et comporter une penderie fermée pleine hauteur avec porte verrouillable à charnières et un compartiment de rangement et/ou classeur comme suit : 2H : deux (2) tiroirs-classeurs verrouillables et trois (3) étagères dans le compartiment de rangement, dont deux (2) réglables. L'accès aux étagères du compartiment de rangement doit être ouvert et être situé sur le côté de l'armoire. Fournir tout le nécessaire pour loger des dossiers suspendus dans chaque tiroir. Fournir une (1) tringle par penderie. La serrure de la porte de la penderie et celle des tiroirs-	___ OUI ___ NON		
5.3 Finis				
5.3.1	Le fini et la couleur doivent être assortis aux composants et à la couleur des moulures du mobilier.	___ OUI ___ NON		
5.3.2	La qualité du tissu du siège rembourré du caisson doit être d'au moins un niveau supérieur au niveau de qualité le plus bas du fabricant comme il est indiqué dans le catalogue publié.	___ OUI ___ NON		
5.3.3	Le soumissionnaire doit soumettre au moins trois (3) échantillons de tissus, chacun d'un motif différent et dans une gamme de couleurs provenant de son catalogue publié et accompagnés des spécifications complètes.	___ OUI ___ NON		
CRITÈRES OBLIGATOIRES : SECTION 6 : Composants - accessoires				
6.1 Serrures				
6.1.1	Les caissons mobiles et les armoires de rangement à fonctions multiples doivent comporter des serrures dont le barillet peut être facilement remplacé sur place.	___ OUI ___ NON		
6.1.2	Tous les éléments de rangement d'un même poste de travail doivent être munis d'une serrure à clés identiques. Deux (2) clés doivent être fournies pour chaque poste de travail, de même qu'une clé passe-partout pour toutes les serrures à clés.	___ OUI ___ NON		

Article de référence	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements complémentaires (Le soumissionnaire doit indiquer un renvoi à un document)	Commentaires (Espace réservé à l'équipe d'évaluation seulement)
6.1.3	Un nombre de clés brutes, correspondant à 5 % du nombre total de clés offertes, doit être fourni à l'usage exclusif du propriétaire.	___ OUI ___ NON		
6.1.4	Un nombre de barillettes, correspondant à 10 % du nombre total de barillettes offerts, doit être fourni. Au moins quatre (4) outils spécialisés pour l'enlèvement et l'installation de barillettes doivent être fournis.	___ OUI ___ NON		
6.1.5	Une clé passe-partout unique doit permettre de déverrouiller un minimum de 600 serrures à clés différentes. Au total, fournir quatre (4) clés passe-partout.	___ OUI ___ NON		
6.2 Cloisons lattées - accessoires				
6.2.1	Pour chaque poste de travail, fournir une (1) tablette pour téléphone, deux (2) classeurs de dossiers, deux (2) corbeilles à courrier, un (1) porte-crayons, une (1) sébile à trombones.	___ OUI ___ NON		
CRITERES OBLIGATOIRES : SECTION 7 : Formation				
7.1 Formation des employés sur les lieux de travail				
7.1.1	Le soumissionnaire retenu, en collaboration avec le fabricant, doit fournir un guide d'entretien du produit qui doit comprendre, au minimum, ce qui suit : .1 des directives générales, des limites et des avertissements; .2 les points de service (noms, numéros de téléphone, adresses, courriels) pour différents types de problèmes avec le produit; .3 des directives, pour chaque type de produit (p. ex. cloisons, surfaces de travail, compartiments de rangement), sur le nettoyage en général, le nettoyage de taches, la réparation, le remplacement, etc.; .4 des directives, pour chaque type de surface (p. ex. tissu, plastique stratifié, métal, etc.), sur le nettoyage en général, le nettoyage de taches, la réparation, le remplacement, etc.	___ OUI ___ NON		
7.1.2	Le soumissionnaire retenu, en collaboration avec le fabricant, doit fournir un manuel d'installation détaillé pour le ou les produits proposés.	___ OUI ___ NON		
7.1.3	Le soumissionnaire retenu, en collaboration avec le fabricant, doit offrir la formation aux utilisateurs, notamment sur les avantages de l'ergonomie et la façon d'adapter les composants à hauteur réglable de manière à satisfaire à leurs besoins et ainsi, de tirer profit de la disposition la plus adéquate possible de leurs outils de travail.	___ OUI ___ NON	S.O.	
7.1.4	Le programme de formation de l'utilisateur doit être approuvé par le propriétaire.	___ OUI ___ NON	S.O.	